

ENTREZ DANS LE MONDE DES NANO ET MICROSYSTÈMES

LARGE SUCCÈS DE L'INTRODUCTION EN BOURSE DE TRONICS

LE GROUPE LÈVE 12 M€ SUR ALTERNEXT PARIS

- **FORTE DEMANDE : 24,2 M€ (Offre souscrite globalement 2,7 fois)**
- **PRIX FIXÉ À 13,20 € PAR ACTION**
- **DÉBUT DES NÉGOCIATIONS LE 13 FÉVRIER 2015**

Grenoble, le 10 février 2015 - Concepteur et fabricant de nano et microsystèmes innovants, Tronics annonce le large succès de son introduction en Bourse sur le marché Alternext d'Euronext à Paris.

L'offre, clôturée le 9 février 2015, a rencontré un vif intérêt tant auprès des investisseurs institutionnels que des investisseurs individuels.

Le placement global (« PG ») a été souscrit plus de 2 fois et l'offre à prix ouvert (« OPO ») a été souscrite 8,6 fois.

Le Groupe Thales, qui s'était engagé à souscrire à l'opération à hauteur d'un montant maximum de 6 M€, entre dans le capital de Tronics à hauteur de 4,3 M€, soit environ 9,5% du capital et 5,5% des droits de vote. Conformément aux engagements pris dans le cadre de cet investissement, il est prévu la nomination au Conseil de Surveillance de Tronics d'un membre proposé par Thales.

Dans le cadre de l'opération, le Groupe Safran entre également au capital de Tronics à hauteur de 2,7 M€, soit environ 5,9% du capital et 3,4% des droits de vote.

La part du public (hors actionnaires historiques et hors industriels) représente 10,9% du capital.

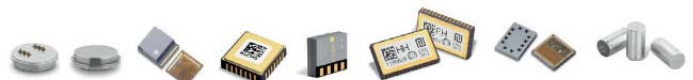
Au regard de la forte demande, le Conseil de Surveillance réuni le 10 février 2015 a décidé la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension et constaté l'exercice intégral de l'option de surallocation. Il a par ailleurs décidé de fixer le prix à 13,20 €.

Au total, le nombre de titres émis s'établit à 909 091 actions, permettant la réalisation d'une augmentation de capital de 12 M€ (prime d'émission incluse). La capitalisation boursière de Tronics ressort à 45,8 M€.

Un contrat de liquidité conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont sera mis en œuvre dès l'ouverture des négociations le 13 février prochain.

Pascal Langlois, CEO & Président du Directoire, déclare : « *Nous sommes particulièrement fiers et heureux du succès rencontré par notre introduction en Bourse. Nous tenons à remercier les nouveaux actionnaires institutionnels, industriels et privés qui nous rejoignent. Les fonds levés vont nous permettre d'accélérer notre déploiement international, de renforcer nos équipes d'ingénierie et de poursuivre une politique d'innovation forte dans les secteurs des nano et microsystèmes à forte valeur ajoutée.* »

Ne pas diffuser, distribuer ou publier, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, en Italie ou au Japon





Prix de l'offre

- Le prix de l'offre à prix ouvert et du placement global est fixé à 13,20 € par action.
- Ce prix fait ressortir une capitalisation boursière de 45,8 M€ post augmentation de capital.

Taille de l'offre

- 909 091 actions nouvelles ont été émises.
Dont 103 110 actions au titre de l'exercice intégral de la clause d'extension et 118 577 actions au titre de l'exercice intégral et immédiat de l'option de surallocation par le Chef de File et Teneur de Livre.
- Le produit brut total de l'opération s'élève à 12 M€.

Répartition de l'offre

- Placement global : 681 818 actions nouvelles allouées aux investisseurs institutionnels (soit environ 9 M€ et 19,6% du capital).
- Offre à prix ouvert : 227 273 actions allouées au public (soit environ 3 M€ et 6,5% du capital). Les fractions d'ordres A1 seront servies à 64,3% et les fractions d'ordres A2 ne seront pas servies.

Codes de l'action

Libellé : TRONICS
Code ISIN : FR0004175099
Code mnémonique : ALTRO
ICB classification : 9576 - Semiconductors
Lieu de cotation : Alternext Paris



Calendrier

12 février 2015	Règlement-livraison de l'OPO et du placement global
13 février 2015	Début des négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris

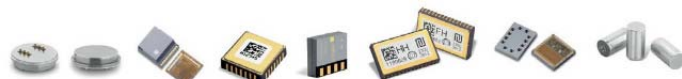
Intermédiaires financiers



Chef de File et Teneur de Livre
Listing sponsor



Co-Chef de File et Teneur de Livre associé





Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus, visé le 23 janvier 2015 sous le numéro 15-033 par l'Autorité des marchés financiers, composé du document de base enregistré le 22 décembre 2014 sous le numéro I.14-076 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la société Tronics, 98 rue du Pré de l'Homme, 38920 Crolles et sur les sites Internet de Tronics (www.tronicsgroup-bourse.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Eligibilité au PEA PME

Tronics confirme respecter tous les critères d'éligibilité au nouveau PEA-PME précisés par le décret d'application publié au Journal Officiel le 4 mars 2014 (décret n°2014-283). En conséquence, les actions Tronics peuvent être inscrites sur des comptes PEA-PME qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel. Ce nouveau compte d'épargne devra intégrer 75% de titres de PME et ETI, dont 50% en actions, sans dépasser le plafond de versements de 75 000 euros (150 000 euros pour un couple). Y sont éligibles les sociétés de moins de 5 000 salariés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 milliard d'euros ou le total de bilan à 2 milliards d'euros.



Eligibilité au FCPI

La société, labellisée entreprise innovante, est éligible à l'investissement FCPI.

À PROPOS DE TRONICS

Créée en 1997, Tronics est un leader technologique reconnu dans le domaine des nano & microsystèmes à haute valeur ajoutée.

Positionnée au cœur même de l'innovation produits, Tronics dispose de plateformes technologiques protégées par un portefeuille de 25 familles de brevets, résultat de 15 années de R&D et plus de 15 M€ d'investissements industriels cumulés.

S'adressant à des marchés en forte expansion du fait de la miniaturisation croissante des systèmes électroniques, Tronics conçoit, fabrique et commercialise des produits sur-mesure ou standards auprès des secteurs de l'industrie, l'aéronautique & sécurité, le médical et les applications consumer.

Implantée à Crolles près de Grenoble (38) et à Dallas aux Etats-Unis, Tronics a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 11,6 M€. Elle compte à ce jour 88 collaborateurs dont 55 ingénieurs et scientifiques.

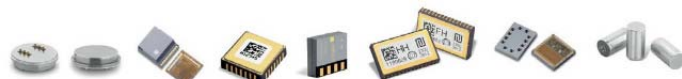
Pour plus d'informations : www.tronicsgroup-bourse.com

CONTACT TRONICS

Pascal Langlois
CEO
Tél. : 00 33 4 76 97 29 50
investors@tronicsgroup.com

CONTACT INVESTISSEURS/PRESSE

Amalia Naveira/Marie-Claude Triquet
Actus Lyon
Tél. : 00 33 4 72 18 04 93
anaveira@actus.fr/mctriquet@actus.fr





Avertissement

Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par Tronics des actions (les « Actions ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Tronics n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Tronics d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« offre au public d'Actions » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Actions objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces Actions, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus.

Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les Etats membres.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Tronics n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis.

Les Actions n'ont pas été et ne seront pas admissibles à des fins de vente au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et, par conséquent, toute offre ou vente des Actions au Canada sera faite sous le régime d'une dispense des exigences d'établissement d'un prospectus prévues dans ces lois sur les valeurs mobilières. Les Actions font l'objet de restrictions de transfert et de vente dans certains pays, y compris au Canada.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent notamment pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

